Services

- Programme d’enseignement commun à toutes les écoles.

- Textes pédagogiques et listes d'oeuvres proposées par la Confédération Musicale de France et diffusées par la Fédération.

- Organisation des examens de groupement fédéral, régional et national.

- Obtention du subventionnement des écoles associatives par le Conseil Général depuis 1986.

- Elaboration et signature d'une convention collective définissant le statut de professeur de musique et de danse.

- Organisation de stages de perfectionnement, de la Colonie et de centres aérés.

- Organisation des rencontres, festivals, concours entre les sociétés adhérentes, et soutien technique et financier pour l’organisation de ces manifestations.

- Défense des intérêts de chaque société auprès des différentes instances.

- Conventions Générales:

- avec la S.A.C.E.M. pour l'utilisation du répertoire à tarif préférentiel.

- avec la SEAM pour l'autorisation de reproduction partielle d'oeuvres éditées (photocopies).

- et avec une compagnie d’assurance, pour couvrir les risques de responsabilité civile des responsables d'associations et tous les autres risques pour les adhérents.

- Convention particulière avec des partenaires régionaux pour des tarifs préférentiels aux adhérents.

- Gradation des médailles venant récompenser les bons et loyaux services des fidèles de nos sociétés.